



אורי וישעי

הגיליון התורני

כניסת שבת: 19:27

ציאת השבת: 20:30 לדעת ר"ת: 21:11

כתם פז – ביאורים על הפרשה

LA TACHE D'OR – Commentaires Sur La Paracha

Le cinquième livre de la Torah (Devarim) est aussi intitulé Mishné Torah car il contient deux sujets importants : des paroles de remontrance et des mitzvot qui sont réécrites avec de nouveaux détails, et c'est la raison pour laquelle ce livre est intitulé Mishné Torah (littéralement – Répétition de la Torah). **Marane David Abouhatzira Zatsa**¹ a écrit dans son livre Pétah Ha Ohel que les deux titres sont inclus dans les premiers mots du premier verset du livre: **Ce sont là les paroles**. Si l'on ajoute à la valeur numérique des quatre premiers mots en Hébreu du premier verset on obtient la valeur numérique en Hébreu des mots Mishné Torah. Par ce biais, la relation avec la fin de la paracha précédente est évidente **Tels sont les préceptes et les statuts que D'... imposa, par l'intermédiaire de Moshe, aux enfants d'Israël** (Nom. 36,13) : les mitzvot et les remontrances.

La Haftara

La Haftara de ce Shabbat qui est nommé Shabbat Hazone selon le premier mot de la haftara a été expliquée dans un sens positif : les termes **Oh! Nation pécheresse**, peuvent être expliqués en utilisant une signification différente qui va dans le sens de nettoyage (en Hébreu – h'itoy) comme le terme utilisé pour le nettoyage de l'autel des sacrifices ; les termes **peuple chargé d'iniquités** peuvent être expliqués en utilisant une signification qui a un sens d'un peuple qui a du mal à fauter (c'est le même terme utilisé pour désigner les sourds – kevad shmi'a – NdT); les termes **race de malfaiteurs**, peuvent être expliqués dans le sens de race avec une ascendance respectable; les termes **enfants dégénérés** peuvent être expliqués dans le sens où ils s'imposent des jeunes et des mortifications qui dégénèrent le corps ; les termes **Ils ont abandonné le Seigneur**, peuvent être expliqués dans le sens du mot utilisé pour aider autrui qui est dans un pèlerin et qui a besoin d'aide les termes **outragé le Saint d'Israël**, peuvent être expliqués dans le sens d'ils ont assisté et aidé à tout ce qui est saint ; et même si parfois ils fautaient, **ils ont reculé** de leurs fautes. (Les mots en caractères gras sont la traduction du verset Isa. 1,4 - NdT).

Le lien entre la paracha et Tish'a BeAv

La paracha Devarim est la troisième paracha qui clôture les trois semaines entre le 17 Tammouz et Tish'a BeAv, et la haftara de cette paracha est toujours tirée du premier chapitre du livre d'Isaïe. La veille de Tish'a BeAv, on récite le livre des Lamentations qui commence par les mots **"Comment est-elle solitaire"** et dans la paracha Moshe Rabbenu dit **Comment donc supporterai-je seul votre labeur, et votre fardeau, et vos contestations!** (Deut. 1,12). Mais Moshe Rabbenu est-il seul à supporter le peuple d'Israël? N'est-ce pas D'... qui supporte le peuple comme le dit Moshe Rabbenu lui-même dans le verset (Deut. 32,11) **Comme l'aigle veille sur son nid, plane sur ses jeunes aiglons, déploie ses ailes pour les recueillir, les porte sur ses plumes robustes?**

Même si les paroles de consolation (Isa. 1,27) **Sion sera sauvée par la justice, et ses pénitents par la tsedaka** ne sont pas dites dans le contexte des lamentations qui sont dites à Tish'a BeAv, elles figurent et sont juxtaposées aux paroles de remontrance qui les précèdent. De nos jours, alors que la coupe de pénitence est pleine du sang de nos frères et ne peut plus absorber la moindre goutte supplémentaire, nous avons besoin de D'... nous délivre à nouveau en devantant **D'... en ce jour, sauva Israël au verset Et Israël a vu... et ils eurent foi en D'... et en Moshe, son serviteur.** (Exo. 14 --). Comment saurons-nous que D'... viendra nous délivrer? La réponse à cette question est cachée dans la définition du mot Hébreu (en transcription phonétique - IVRI) : si nous sommes dans la position d'Avraham Avinou l'Hébreu, alors que tout le monde attaché au matérialisme et aux choses vaines se trouve d'un côté et dans l'autre côté se trouve le peuple d'Israël, comme un peuple qui préfère la vérité et la droiture de la vie éternelle aux plaisirs momentanés de ce bas-monde, alors D'... dans sa miséricorde nous délivrera de nouveau **car c'est le moment de gracier-le temps est venu** (Psau. 102,14).

עטרת פז

éditorial La couronne d'or

Le midrash rapporte: **trois prophètes ont utilisé le terme "comment"** (eikha en transcription phonétique) Moshe Rabbenu, le prophète Isaïe, et le prophète Jérémie. Moshe Rabbenu a dit **Comment donc supporterai-je seul votre labeur** (Deut. 1,12); Isaïe a dit **Comment est-elle devenue prostituée** (Isa. 1,21) et Jérémie a dit **Comment est-elle solitaire** (Lam. 1,1) Rabbi Levi rapporte à ce sujet une parabole: ce sont trois témoins qui ont vu une femme dans plusieurs étapes : l'un l'a vue dans sa sérénité, le second l'a vue dans sa frivolité, et le troisième l'a vue dans sa déchéance. Un témoin est une entité qui aime, et les trois témoins sont les trois prophètes, qui aimaient le peuple d'Israël et qui voulaient le rapprocher de la Torah. Chacun des trois a fait des remontrances au peuple d'Israël selon son temps et son statut, d'une manière distincte de toute langue, et ont réussi à ramener le peuple d'Israël vers la Torah. Le terme "eikha" s'écrit identiquement au terme utilisé par D'... lorsque Adam s'est caché dans le Jardin après avoir enfreint le commandement divin (Gen. 3,9) **D'... appela l'homme, et lui dit: "Où es-tu?"**, regarde ou tu es arrivé...

Moshe Rabbenu l'a vue dans toute sa splendeur dans le désert lorsque D'... les portait sur les ailes des aigles et qu'ils étaient comparés aux étoiles **L'Éternel, votre D'..., vous a fait multiplier, et vous voilà, aujourd'hui, nombreux comme les étoiles du ciel.** (Deut. 1,10) et au niveau que le peuple avait atteint a dit **Comment donc supporterai-je seul votre labeur, et votre fardeau, et vos contestations!** (Deut. 1,12)

Le prophète Isaïe a vu le peuple dans sa faute, et à quel point ils étaient enfoncés dans le péché, et même de ce statut l'on peut tirer un enseignement sur les qualités du peuple d'Israël, comme le rapportent nos Sages : **Rabbi Yehuda Bar El'ay demanda, pourquoi cette déchéance est-elle si profonde ? Et sur cela il reçut comme réponse : cette nation est comparée aux étoiles et aussi comparée à la poussière de la terre, et quand elle chute, elle tombe jusque dans la poussière de la terre.**

Maharal a approfondi sur ce sujet et explique que plus la chute est d'un endroit élevé, plus elle est profonde, et même des profondeurs de cette déchéance le prophète Isaïe a trouvé une voie pour les ramener vers la Torah.

Le prophète Jérémie a vu le peuple dans sa déchéance lorsque le châtiment sur leurs actes a été appliqué, et a vu comment ce châtiment était sans commune mesure avec les châtiments des autres nations, et ceci témoigne de la grandeur d'Israël, car Israël est comme le cœur des nations, et le cœur ressent la maladie plus que tous les autres organes; et même de cette déchéance on peut tirer un enseignement sur les qualités du peuple d'Israël, et par ce biais, le prophète Jérémie a voulu rapprocher le peuple vers la Torah.

Conséquemment, il est possible d'expliquer le verset (Isa. 40,2) **Parlez au cœur de Jérusalem, et criez-lui que son temps d'épreuve est fini, que son crime est expié, qu'elle a reçu de la main du Seigneur double peine pour toutes ses fautes.** Le midrash commente : ils ont doublement fauté car il est écrit **Jérusalem a fauté d'un péché** et par conséquence, a reçu une double peine, comme le dit le verset ci-dessus **qu'elle a reçu de la main du Seigneur double peine pour toutes ses fautes**, et l'on se console doublement comme le dit le verset

(Isa. 40,1) **Consolez, consolez mon peuple, dit votre D'...**

De fait, quelle est la signification immédiate des termes "doublement fauté"? Et si la faute est double, qu'est-ce qui sera considéré comme double peine? Et quelle est cette double consolation? L'explication donnée est que le péché commis par Israël, en prenant en considération le statut du peuple d'Israël, est considéré comme un péché doublé, car **D'... juge les Sages sur le fil d'un cheveu** et c'est pourquoi la peine infligée est sans commune mesure avec les peines infligées aux autres nations. Dans les temps futurs, la grandeur du peuple d'Israël se dévoilera, et il sera prouvé que la peine n'a pas été infligée proportionnellement au péché, mais en fonction de leur statut élevé, et ce sera **une double consolation**.

Il s'avère que quelle que soit la situation dans laquelle Israël se trouve, il est possible de voir les qualités d'Israël, et de quelle manière la Shekhina réside en eux ; heureux qui peut tirer un enseignement positif de cela et faire teshouva, et qui aura le mérite de voir Jérusalem dans son allégresse.

שבת שלום העורך!



קומי אורי - סיפור לשבת

KOUMI OURI - les mérites de la terre d'Israel

Le livre de Devarim commence par des remontrances. Des jours qui symbolisent notre exil et nous rappellent la destruction du Temple, avec cet espoir de voir une délivrance réelle et complète. L'essence de la délivrance dépend de Tish'a BeAv, car ce jeûne prouve notre croyance dans cette délivrance, qui viendra avec la construction du Temple. Il faut savoir que l'abstention de boisson et de nourriture ne sont pas le but du jeûne qui est l'attente et l'espérance de cette délivrance. Et pour cela nous devons changer et altérer nos voies.

C'est l'histoire de deux hommes qui cherchaient un travail qui ne nécessite pas d'éducation particulière. Après avoir cherché dans les rues et les foires sans succès, qu'ont-ils fait? Voler les gens de leur ville était impossible à cause de la police locale qui les surveillait de près. Ne pas voler était aussi impossible à cause de la faim qui les tenaillait. Les deux larrons prirent leurs bâtons et se mirent en route vers les villes du voisinage. Au milieu de la route, ils virent un carrosse luxueux, attelé à un cheval de race, qui roulait doucement et le cocher somnolait. Ils décidèrent de s'approprier le cheval. Mais ils avaient un souci : s'ils prenaient le cheval, le cocher se réveillerait. Qu'ont-ils fait? Pendant que l'un dételait le cheval, le second se mit à la place du cheval et commença à tirer le carrosse. De cette façon, le carrosse continue de rouler doucement et le cocher continue de somnoler.

Finalement, le cocher se réveilla de sa torpeur, se frotta les yeux et constata qu'à la place de son cheval, il y avait un bipède qui tirait son carrosse, et transpirait à grosses gouttes qui tombaient sur la voie royale. Sa colère allait crescendo et s'il n'avait pas eu pitié du pauvre homme, son fouet aurait claqué fortement. Le cocher cria : **Hé, cheval humain, qui est-tu? Que fais-tu? Où est mon cheval? Que fait-il?** Au premier instant, notre larron fut très étonné de la voix qui l'appelait, mais à très vite retrouva ses esprits. Il posa les rênes du carrosse, se tourna vers le cocher et lui dit : je vais tout te raconter : **Il y a très longtemps, chez moi, il n'y avait pas un sou, et j'avais une femme et des enfants à nourrir. J'ai commencé à voler les gens, et d'un vol à l'autre je suis devenu voleur professionnel. Jusqu'au jour où les gardiens de l'ordre m'ont attrapé, ils m'ont jeté en prison, jusqu'à ma mort et au lieu d'être jugé, tous mes méfaits ont été mis sur une balance, et mon châtiment était de ressusciter en tant que cheval pendant 50 ans.** Le larron éleva sa voix et dit **aujourd'hui, les cinquante ans sont révolus, et de ce fait le cheval a disparu et me voilà à sa place en train de tirer ton carrosse. Et maintenant, épargne-moi et laisse-moi partir.** Le cocher entendit tout ça et le prit en pitié : **Je te libère de suite, mais promets-moi de ne pas recommencer à voler les gens.** Notre larron jura et s'en alla. Une fois libéré du carrosse, il se tourna vers le second larron qui était avec le cheval, et les deux se mirent en route en riant vers la ville voisine pour vendre le cheval à la foire.

Arrivés sur la place, ils commencèrent à crier qui veut acheter un cheval ? Et soudain, ils aperçoivent le cocher, libérateur des réincarnations, qui s'approche pour voir le cheval mis en vente qui remplacerait son cheval évaporé. Nos deux larrons se mirent à l'abri des regards et étaient dans l'attente de ce qui aller se passer. Le cocher se dirigea vers le cheval pour examiner la bête mise en vente, et soudain se frotta les yeux en voyant son cheval qui remuait sa queue dans tous les sens. Sans se troubler, le cocher défit la ceinture de cuir de son pantalon et commença à battre le cheval à coups de ceinture. Le cheval sautait et le cocher cinglait avec sa ceinture, tout rouge, essoufflé et transpirant à grosses gouttes pendant de longues minutes. A la fin le cocher dit avec déception : **un jour tu es resté humain et déjà tu as recommencé à voler les gens.**

Que de fois nous nous sommes promis de changer notre conduite, que c'est final et sans rémission, mais hélas, nous revenons sur les mêmes voies tortueuses. Cette histoire vient nous dire que nous devons changer nos voies et montrer que nous sommes méritants de la délivrance, et ces trois semaines dont le summum est Tish'a BeAv doivent nous servir de levier pour nous élever et surmonter les obstacles et de mériter notre proche délivrance. AMEN!

הלכות מלכי

LES PRECEPTES DES ROIS - Le Jeune de Tish'a BeAv

Cinq interdictions sont de vigueur pour le jeûne de Tish'a BeAv : boire, manger, onctions (parfums et autres crèmes corporelles), chauffer des chaussures en cuir, rapports conjugaux.

Les lois des jeûnes ne sont pas appliquées le Shabbat. Cette année (5781) le jour du jeûne de Tish'a BeAv commence samedi soir, le Shabbat il est permis de consommer de la viande et du vin et aussi de chanter des chants de Shabbat, car on ne porte pas de deuil Shabbat; et du fait que la veille de Tish'a BeAv est Shabbat, la conduite à suivre est comme tous les autres Shabbats et les restrictions concernant la veille de Tish'a BeAv qui tombe un jour de semaine ne sont pas en vigueur.

Puisque le jeûne commence à la tombée de la nuit, il n'est pas possible de faire la Havdala avec du vin, et de ce fait elle est repoussée à dimanche soir après la fin du jeûne. Cependant, le passage de la prière concernant la fin du Shabbat (ata h'onantanou) est lu pendant la prière. Certains précisent qu'il est préférable pour les femmes de faire la prière du soir et de dire "ata h'onantanou" en guise de Havdala, et pour celles qui n'ont pas coutume de prier, elles doivent dire "Hamavdil Ben Kodesh Lé H'ol" pour pouvoir faire leur taches habituelles.

De plus, à la sortie du Shabbat, on fait la bénédiction sur la bougie, qui elle, n'est pas reliée au vin, mais un remerciement à D'... pour la création du feu qui s'est dévoilée à Adam à la sortie du Shabbat. Il est de coutume de faire cette bénédiction à la fin de l'office samedi soir avant la lecture du livre des Lamentations. Les femmes aussi doivent faire la bénédiction sur la bougie. Celui qui a oublié ou qui n'a pas fait la bénédiction sur la bougie, peut la faire pendant toute la nuit, car le temps alloué à cette mitzva est toute la nuit du samedi soir.

A la sortie du jeûne, avant de manger ou boire, il faut faire la Havdala sur le vin seulement sans bougie ni senteurs.

Il est fortement recommandé de terminer le repas avant le jeûne jusqu'à 19:30, quelques minutes avant le coucher du soleil.

Tous sont aptes à jeûner pour Tish'a BeAv. Les malades, même les malades pas graves, les vieillards et les affaiblis qui sont susceptibles de souffrir du jeûne sont autorisés à manger; il en va de même pour les femmes enceintes et les femmes qui allaitent qui ont des faiblesses; celles parmi celles-ci qui souffrent d'une grande faiblesse doivent consulter un médecin.

Les enfants qui n'ont pas atteint l'âge de la bar/bat mitzva sont dispensés du jeûne.

L'on ne salue pas le jour de Tish'a BeAv, et si quelqu'un l'a devancé et l'a salué, il faut répondre d'une manière faible.

Il est préférable de ne pas fumer le jour de Tish'a BeAv, mais si quelqu'un est un gros fumeur, et le fait de ne pas fumer lui provoque une grande peine, il est possible de l'autoriser à fumer chez lui mais pas en public.

Le matin de Tish'a BeAv, les ablutions rituelles se font sur les doigts seulement (pas sur toute la main), et après les avoir essuyés, et en étant encore humides, doit les passer sur les yeux.

Il est interdit de se doucher même à l'eau froide, mais si quelqu'un s'est sali les mains, il peut les laver pour les nettoyer. Les Cohanim se lavent les mains comme d'habitude. Un malade qui mange doit se laver les mains avant le repas comme d'habitude. Ceux et celles qui cuisinent et qui lavent les aliments à l'eau peuvent le faire sans restrictions.

Il est permis d'appliquer une pommade sur une plaie.

Il est interdit d'étudier la bible, la mishna, la guémara, le midrash etc... car l'étude réjouit. Cependant, il est permis de lire le livre de Job, le livre des Lamentations, le livre de Jérémie (les passages difficiles) et aussi les lois afférentes à Tish'a BeAv ainsi que les lois du deuil. On ne lit pas les Psaumes.

Certains ont coutume de faire la bénédiction sur la lune à la sortie du jeûne après l'office d'Arvit; il est recommandé de boire quelque chose avant cette bénédiction. Certains ont aussi coutume de chauffer des chaussures de cuir et de se laver les mains et la figure avant la bénédiction.

Certains ont la coutume de faire la bénédiction de la lune avant Tish'a BeAv, cependant la plupart des communautés la font à la sortie de Tish'a BeAv comme le tranche le Shoulh'an Aroukh.

Avant le repas à la sortie du jeûne, l'on doit faire la Havdala et après cela, on est autorisé à manger et boire. Si quelqu'un a entendu la Havdala d'une personne qui n'a pas jeûné, il est dispensé de la faire.

השנה אלף תשע מאות חמשים ושלוש שנים לחרבן בית מקדשנו ותפארתנו
כניסת התענית ביום שבת קודש 19:45, חליצת נעלי עור : 20:08
ציאת התענית : 20:10, הבדלה וכן ברכת הלבנה